

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik, M. GEORGES Raymond.

Excusés :

Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. GALABERT Vivian.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absents :

M. VALERO Jean-Michel.
Mme COTTET Aurélie.
M. MONTOY Alain.

Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU a été désignée secrétaire de séance.

2023.60 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION de la section volley-ball du club sportif et artistique du 48^{ème} régiment de transmissions.

VOTE : 26 Pour.

Mes Chers Collègues,

La commune de Bon-Encontre a signé en 2020 un pacte de jumelage avec la 5^{ème} compagnie du 48^{ème} Régiment de transmissions par lequel chacune de parties s'engagent à développer des liens de coopération, à soutenir l'action de l'autre dans les domaines culturels, sportifs ...

Parmi les réalisations déjà conduites, citons la dernière intervention de la 5^{ème} compagnie pour rénover et mettre en valeur notre monument aux morts.

Contribuant ensemble au rayonnement des valeurs de la république et favorisant dans toutes nos actions conjointes dans des domaines très variées tels que la Culture, le Sport, la citoyenneté...c'est tout naturellement que la section sportive qui appartient au Club Sportif et Artistique du 48^{ème} Régiment de Transmissions, s'est

rapprochée de la Commune pour solliciter un soutien financier dans la création d'une nouvelle activité sportive : le volleyball.

A la recherche de sponsors pour les aider à acquérir des maillots de match et des ballons, la nouvelle section sportive du 48^{ème} Régiment de transmissions s'engage, dans le cas d'une subvention exceptionnelle de la Commune, à afficher son nom et son logo sur les différents supports tels que les maillots liés à chaque évènement de compétition afin de la faire rayonner sur la zone Lot-et-Garonne / Nouvelle-Aquitaine.

Considérant le partenariat étroit qui nous lie avec le 48^{ème} Régiment de transmissions, il vous est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros au Club sportif et artistique du 48^{ème} Régiment de Transmissions.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros au Club sportif et artistique du 48^{ème} Régiment de Transmissions.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 28 décembre 2023

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Brigitte TREY D'OUSTEAU

